L'ICSO TRANCHERA LE 28 FÉVRIER POUR LA DATE DE SON DEUXIÈME CONGRÈS

Quelle feuille de route pour l'opposition ?

Le troisième et dernier round des rencontres des trois commissions installées par l'Icso, chargées des préparatifs du second congrès de l'opposition se tiendra jeudi prochain. L'Instance de concertation et de suivi de l'opposition sera fixée sur la date définitive de son deuxième grand sommet, qui sera communiquée le 28 février prochain, lors d'une conférence précongrès. Quelle feuille de route pour l'opposition qui se réunit au moment où la nouvelle Constitution, tant contestée, est déjà adoptée ?

Salima Akkouche – Alger (Le Soir) – Le deuxième cycle des réunions des trois commissions installées par les membres de l'Icso pour préparer le second congrès de l'opposition après celui tenu le 10 juin 2014, s'est tenu jeudi dernier au siège du MSP. Le troisième et dernier conclave de ces commissions aura lieu jeudi prochain.

Ainsi, les membres de l'Icso auront bouclé leurs préparatifs pour être au rendez-vous du mois de mars prochain, où devait se tenir le deuxième grand congrès de l'opposition. Lors de la réunion du jeudi, 21 janvier, les membres de l'Icso ont arrêté la date du 27 mars prochain pour la tenue du Mazafran II. Cependant, ça sera le 28 février prochain que les partis de l'opposition réunis au sein de l'Icso trancheront définitivement sur la date exacte et la salle où devra se tenir ce second grand rassemblement, après celui de la CNLTD (Coordination pour les libertés et la transition démocratique), qui s'est agrandie après être rejointe par le Pôle des forces du changement. Joint par téléphone, Sofiane Djilali, président de Jil Jadid et membre de l'Icso, a expliqué que lors de la dernière réunion, les membres de l'Icso ont installé trois commissions. L'une chargée de la préparation des textes politiques et présidée par Farouk Tifour membre du MSP, la deuxième est chargée de la préparation de tout ce qui est lié à la logistique et elle est présidée par Khaled Dehina, membre de Talaie El Houriet et la troisième est chargée du volet communication et protocole et elle est présidée par maître Mohand-Arezki Ferrad. Pour rappel, c'était le 10 septembre 2014 que l'Icso a été installée dans le but de constituer un front commun de l'opposition. Laquelle devrait proposer aux Algériens un programme pour une sortie de crise à travers une transition démocratique consensuelle. Mais plusieurs dates ont été avancées pour la tenue du Mazafran II avant d'être reportées. Initialement annoncé avant la fin de l'année 2015, le grand rassemblement de l'opposition a été reporté pour le 18 février dernier avant qu'une nouvelle date ne soit annoncée en janvier dernier pour le 27 mars prochain. Actuellement, un consensus, nous dit-on, a été arrêté pour le mois de mars, certes, mais la date exacte n'est pas encore définitive.

Le Mazafran II se tiendrait alors que la nouvelle Constitution tant contestée a été adoptée. Quelle feuille de route adopteront les partis de l'opposition lors de ce prochain congrès? Et surtout finira-t-elle par être mise en œuvre sur le terrain ?

S. A.

Photo : Samir Sid.

Le second congrès de l'opposition se tiendra jeudi prochain.

ORAN/ 1ER FORUM NATIONAL DES HUISSIERS DE JUSTICE

«La plupart des décisions non exécutées concernent l'administration publique»

Ce jeudi, s'est ouvert à Oran le premier Forum national des huissiers de justice avec la participation de près de 1 700 professionnels algériens affiliés à ce corps auxiliaire de la justice. Cette rencontre de deux jours avait pour thème «L'indépendance de l'huissier de justice, garant de la sécurité économique et sociale».

Amel Bentolba - Oran (Le Soir) - Abordant le rôle de l'huissier de justice dans l'exécution des décisions de justice, M. Bouchachi Brahim, président de la Chambre nationale des huissiers de justice, dira qu'elle se déroule à un très bon rythme. «Pour vous dire, les décisions de justice de 2016 sont en cours d'exécution. Dites-vous que pour toute décision non exécutée il y a une raison, certaines se heurtent à la réalité du terrain, d'autres font face à des difficultés d'application quand il s'agit de l'administration publique qui est protégée par des lois de l'Etat. D'où le fait que la plupart des décisions non exécutées sont celles qui concernent l'administration publique.»

Pour l'intervenant, il s'agit là du raisonnement du fait du prince «je suis le juge et le décideur». Néanmoins, il estime qu'il faut que tous soient égaux devant la loi et qu'elle s'applique pour tous sans exception. L'autre rôle et pas des moindres que doit exécuter l'huissier de justice : le recouvrement des créances. Sur ce point précis, M. Bouchachi évoquera la situation économique du pays qui connaît une crise. «Vous savez tous qu'au ministère des Finances, ses mécanismes de recouvrement sont anciens et faibles et les employés font leur possible mais nous, les huissiers, nous avons l'expérience et les mécanismes juridiques et nous avons nos procédures pour le recouvrement. Si l'on nous accorde cette tâche et que les lois sont appliquées, nous pourrons approvisionner la trésorerie publique avec des milliers de milliards de dinars. Nous ne demandons pas de coordination avec le ministère des Finances mais nous proposons nos services et attendons la réponse. L'ère de demander est révolue, aujourd'hui, nous en sommes à celle de l'offre et de la demande».

Sur un autre volet, le président de la Chambre nationale des huissiers de justice dira que lorsqu'il s'agit de mouvements de capitaux à l'étranger et de poursuivre les personnes condamnées à travers le monde, il n'est plus question de souveraineté de l'Etat mais de l'économie d'un pays. De son coté, M. Mohamed Bousmaha, membre dirigeant de la Chambre nationale des huissiers de justice, estime que « l'Algérie traverse une crise économique, suivie de la chute du prix du pétrole, ce qui a mis à nu les déséquilibres dans la gestion de l'économie nationale, parmi elle la difficulté de l'administration publique à procéder au recouvrement des dettes publiques ». Il indique que dans la moyenne nationale, ce recouvrement ne dépasse pas les 2%. Rappelant, par la même occasion, que l'huissier de justice est une force de proposition, qui tient un rôle important particulièrement en matière de recouvrement des créances de l'Etat. Invitée au 1er Forum national des huissiers de justice, la présidente de l'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ), Me Françoise Andrieux considère que «l'huissier de justice algérien est un professionnel libéral indépendant qui offre des garanties pour le justiciable, qui est à même de couvrir toutes les activités d'exécution des décisions de justice et de recouvrement. C'est un professionnel qui garantit les échanges économiques».

L'UIHJ est, dit-elle, reconnaissante quant aux efforts accomplis par les gouvernements en faveur de l'Etat de droit en plaçant la profession de l'huissier de justice au cœur du dispositif, ce qui est le cas en Algérie notamment, ajoute-t-elle.

A. B.

Photo : DR

L'huissier de justice, garant de la sécurité économique et sociale.